

Mercredi 29 avril 2015 – GANAC

COMPTE-REDNU

Etaient présents:

Collège régional : Malika KOURDOUGHLI.

Collège départemental : Christine TEQUI, André ROUCH, Eric DONZE.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD, Nicole TREZZY, Marie Odile MEJEAN, Jean-Claude DUBOIS, Yves GAREL, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Michel BOUCHE, Marc DUMONT, Jean Claude COMMENGE, Marie Léone BLAIN, Jean Christophe DANDIEU, Michel ASFAUX, Herve CLAUSTRE, Christian CARRERE, William ACKROYD, Jean Noël VIGNEAU, Jean Louis ATTANE, Jean Paul ROUQUIER, Christelle PECH, Huguette TOURET, Didier PIQUEMAL, Denis MIALHE, Francis ROIG, Denis BELARD, Didier MAZERIES, Monique RALUY, Sylvie DURAND, Jocelyne FERT, Claude PUJOL, Antoine RODRIGUEZ, Kay MONTAGNE, Pascale BOUE, Michel DEJEAN, Jean Louis ROGALLE, Sophie COSTESEQUE, Claude RICHARD, Janine PASCAL, Marie Christine DENAT PINCE, Christine TOUGNE, Christiane ODON, Guillaume JOLIBERT, Jean Luc DELPEUCH, Thierry TARIOL, Sophie ESTEULLE, Edmond FAUP, Geneviève ARNAUD, Laurence LETURGIE, Colette ROMIER, Gérard PIQUEMAL, Maguy BORDES NAYROU, Gilbert COUVREUX.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : François CALVET à Malika KOURDOUGHLI, Marc CARBALLIDO à Malika KOURDOUGHLI.

Collège départemental : Henri NAYROU à Christine TEQUI, Christine GASTON à Christine TEQUI.

Collège communal : Maurice BACHELET à Thierry TARIOL, Arlette OURTEAU à Thierry TARIOL, Jean Michel GUARINO à Gérard PIQUEMAL, Jocelyne SOUM à Christiane ODON, Simon BAVARD à Marie Léone BLAIN, Thierry PORTET à Didier MAZERIES, Georges POULET à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Laurent BORDES à Christine TOUGNE, Frédéric BONNEL à Jean Noël VIGNEAU, Catherine MERIOT à Marie Christine DENAT PINCE, Claudine LE GUILLOU DEVOS à Jean Louis ROGALLE, Alain SERVAT à Geneviève ARNAUD,

Excusés ou absents :

Collège régional : Rolande SASSANO, Philippe CALLEJA, Martin MALVY.

Collège départemental : Alain BARI.

Collège communal : Paul BEGOU, Jean Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Louis BLAZY, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIROTTO, Alain DE LA CRUZ RUEDA, Claude DUPUY, Antoine DUBURCQ, Guillaume CANIL, Marc MAGE, Anthony PAROLIN MAURETTE, Michel ANQUET, Hélios MENGUEZ, Clément BONNANGE, Gilles DE SAINT BLANQUAT, Franck GINGER, Marie BALTAZAR, Michaël STEPHAN, Claude AYNIE, Marie Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean Jacques MERIC, Marc MARTY, Nathalie DUPUY, Cécile MENDOUZE, Annick CHANOT, Violaine RICHL, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Enguerrand BORDEAU, Wilm WIJNEN, Frédéric VIGNOLES, Yves GREVIN, Bernard DEFFARGES, Michel COLIN, Stéphane GRANIER, Guillaume VAYSSIERES, Rose BALAGUE, Raymond BERDOU, Patrice COMMENGE, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPLAIN, Galaad BONFILS, Martine CRESPO, Pierre PARIS, Marc DELANGRE, Pierre BATAGLIERI, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélita SENTENAC, Yvan GROS, Michel LIMOGE, Anne CAUBERE, Céline MANTHY, Sandra CAZAUX, Maxime ALOZY, Denis ROUSSEAU, Jacques BERTRAND, Gérard GRANGER, Guy ENDRON, Jean Charles THORRE, Michel SUBRA, François MURILLO, Nathalie AURIAC, Antoine DESDOIT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Fabrice BENETOUX, Pierrette LAPEYRE, Valérie CLERGUE, Jean Michel HUET, Jean Claude BAREILLE, Magay DE GARABY, Damien BAREILLE, Eliane JASPARD, Gabriel FAURE, Gisèle SOLER, Jean Michel PICARD, Jacqueline MAURAN, Pascal DEJEAN, Didier PEYROU, Roland MOLE.

Monsieur Pierre VILLE, Maire de Ganac, accueille l'assemblée et remercie le PNR pour sa présence.

Le Président le remercie pour son accueil. Puis, il remercie toutes les personnes et partenaires financiers qui ont participé au 3^{ème} lâcher de bouquetin. Il annonce qu'il y aura bientôt des naissances. Le Président présente Jordi ESTEBE, chargé de projet bouquetin, et Julien RETIVEAU, chargé de la mobilité des jeunes, mis à disposition par le PNR des Pyrénées Catalanes par conventionnement.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 12 février 2015 à Camarade. A l'unanimité le Comité syndical approuve le compte rendu de la précédente réunion.

II – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – COLLEGE DU DEPARTEMENT (réf. Charte art. 1.4)

Le Président explique que les échéances électorales des semaines passées impliquent de renouveler la composition du Bureau s'agissant des délégués du Collège du Département. Les statuts du Syndicat mixte (art.VII) fixent leur nombre à 4.

Le Collège du Département propose pour siéger au Bureau :

- Alain BARI
- Christine GASTON
- André ROUCH
- Christine TEQUI

Le Président propose de procéder à l'élection du Collège du Département au Bureau.

A l'unanimité le Comité syndical élit Alain BARI, Christine GASTON, André ROUCH, Christine TEQUI pour siéger au Bureau en tant que membres du collège du Département.

III – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2014 (réf. Charte art. 1.4)

Matthieu CRUEGE présente en détail le compte-rendu d'activité 2014 du Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Suite à des questions posées par des membres de l'Assemblée, des échanges interviennent en séance et amènent à des précisions sur certains points de l'activité du Syndicat mixte.

Sur proposition du Président, le Comité syndical approuve le compte-rendu d'activité 2014 à l'unanimité.

IV – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Vote du Compte Administratif 2014

Suite à la présentation du Compte administratif 2014 chapitre par chapitre par Camille JAUDIN, Jean-Louis ATTANE, Vice-président, propose à l'Assemblée de l'approuver. A l'unanimité des votants, le Comité syndical approuve le Compte administratif 2014 du SMPNR des Pyrénées Ariégeoises.

Puis Camille JAUDIN présente le compte de gestion. Elle explique à l'Assemblée qu'il correspond point par point au compte de gestion 2014 transmis par la Trésorerie et propose de l'approuver. A l'unanimité le Comité syndical approuve le compte de gestion 2014 du SMPNR des Pyrénées Ariégeoises.

Suite à l'examen du Compte administratif 2014 et de ses résultats, le Président propose de les reprendre au Budget primitif 2015 soit :

- reprise de 197 669,94 € à la section de fonctionnement
- reprise de 50 443,53 € à la section d'investissement

A l'unanimité le Comité syndical approuve cette affectation de résultat au Budget primitif 2015.

Requalification d'un emploi (réf. Charte art. 3.2)

Le Président rappelle que dans sa réunion du 22 octobre 2010, le Syndicat a décidé de créer un emploi de chargé de mission tourisme durable en CAE-CUI. Pour faire face à l'augmentation des besoins d'animation liés au développement de la gamme de produits et services « Marque Parc » et coordonner les actions collectives de promotion des produits, le Président propose de requalifier cet emploi en particulier pour le consacrer à la promotion et la valorisation des produits et services « Marque Parc ».

A l'unanimité le Comité syndical approuve la requalification de l'emploi chargé de mission « tourisme durable » en CAE-CUI en « chargé de projet Marque Parc » en CAE-CUI.

V – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Présentation des mesures agro-environnementales dans le PNR (Réf. art 7.2 et 8.1 de la Charte)

Matthieu CRUEGE fait le bilan des mesures agro-environnementales. Il présente les aides européennes, nationales et régionales. Il explique que suite à un appel à projet lancé par la DRAAF et la Région, le PNR est lauréat de 2 projets sur les sites Natura 2000 et de nouveaux sites patrimoniaux. Ces projets représentent une enveloppe de 1 200 000 € pour le territoire. Les nouvelles mesures pour les agriculteurs qui souhaitent contractualiser leur permettent de toucher une aide sur la totalité de l'exploitation dès lors qu'au moins 50% des surfaces sont sur zone à enjeu. Pour contractualiser, Matthieu CRUEGE invite les agriculteurs à contacter Julien AÏT EL MEKKI et Yannick BARASCUD.

Mise en œuvre des actions « mobilités et déplacements » du PNR (Réf. art 8.5 de la Charte)

Luce RAMEIL et Julien RETIVEAU présentent la mise en œuvre des actions « mobilités et déplacement » ainsi que leur contexte. Les problématiques de mobilité apparaissent aujourd'hui comme un enjeu d'importance croissante. Elles entrent de plus en plus en ligne de compte dans les politiques publiques, au delà désormais de la mise en œuvre des compétences traditionnelles liées à l'amélioration des infrastructures et à l'organisation des transports publics.

Les actions pour « favoriser et organiser la mobilité » sont des priorités de la Transition Ecologique et Energétique, et sont susceptibles d'être appuyées ou cofinancées par des nombreux dispositifs opérationnels ou prévus : Contrat de plan Etat-Région, Convention de massif des Pyrénées, fonds transfrontaliers POCTEFA, futurs Leader...

Bien que désormais « relativement ancienne » dans sa rédaction, la Charte du PNR traite de ces questions à la fois s'agissant de l'amélioration des services au public et de « l'équité territoriale » vis-à-vis des déplacements pour les diverses catégories d'habitants du PNR, mais aussi s'agissant des problématiques énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre. Le diagnostic GES du PNR fait en effet apparaître les transports et les déplacements, aux côtés de l'habitat et du tertiaire, comme les principaux secteurs consommateurs d'énergie et émetteurs de GES (40 % des GES du PNR).

Par ailleurs il importe de prendre en compte les enjeux de « vulnérabilité énergétique », particulièrement forts dans le PNR. Les revenus y sont faibles, les distances de déplacement longues et, de facto, la sensibilité aux augmentations des prix des énergies fossiles est très forte pour de nombreux habitants et acteurs économiques.

Ainsi, avec divers partenaires notamment les services de l'Etat, le SMPNR a décidé « d'investir » les problématiques de mobilité de manière opérationnelle ; et porte actuellement deux programmes en cours de démarrage.

Plan global de déplacement de l'ouest du PNR (Couserans)

La Charte du PNR fait de la mise en place d'un plan de déplacement en Couserans un objectif, dans les termes suivants :

Article 8.5.4 : Réduire la contribution des transports à l'effet de serre

La contribution des transports à l'effet de serre et à la mobilisation des ressources naturelles (énergies fossiles) doit être réduite. Il importe pour cela d'optimiser les déplacements et leurs modalités, et de promouvoir les carburants de substitution (Cf. Article 8.5.5).

Une démarche est aujourd'hui engagée à l'initiative du Département sur l'axe de la vallée de l'Ariège, visant à adapter et optimiser les dispositifs de transports de voyageurs. En prolongation des politiques départementales consacrées au transport et du schéma départemental, une démarche de type Plan Global de Déplacement est entreprise sur la partie ouest du Parc (Couserans), portant particulièrement sur les déplacements internes : déplacements domicile-travail, déplacements domicile-établissement d'enseignement, etc. Cette démarche vise notamment l'optimisation des déplacements et la réduction du recours à la voiture individuelle, par les différents moyens adaptés : transports en commun, covoiturage, transports à la demande, navettes touristiques (accès aux sites fréquentés...), véhicules propres (vélo...), etc.

Rôle et engagements du Syndicat Mixte du Parc

Le Syndicat Mixte joue un rôle pilote pour accroître la prise en compte des problématiques énergétiques et climatiques. Il porte la conception, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie territoriale « Energie et Climat ». Il engage ou appuie prioritairement des opérations à caractère pilote ou exemplaire.(...)

Il porte des opérations groupées de diagnostic et d'accompagnement, par le recours à des compétences externes (prestataires et bureaux d'étude spécialisés) ainsi mises à disposition des collectivités (communes, communautés de communes...). La démarche « Transports » propre au Couserans est portée par le Syndicat de Pays Couserans ou par le Syndicat Mixte, en application de leurs accords de coopération.

En 2011, le SMPNR a réalisé un diagnostic gaz à effet de serre de territoire qui a permis de mettre en avant que les « transports » représentent 25 % des consommations énergétiques du PNR et 40 % des émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, il convient d'agir pour tenter de réduire la contribution des transports à l'effet de serre et à la mobilisation des ressources naturelles (énergies fossiles).

Dans ce cadre, le SMPNR va réaliser une étude intitulée plan global de déplacement de l'ouest du PNR (Couserans) conformément au plan d'actions 2013 voté par le Comité syndical du SMPNR le 25 janvier 2013.
La consultation pour recruter le bureau d'études a été réalisée.

Les objectifs sont de :

- promouvoir l'offre et le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture particulière que ce soit pour le déplacement des personnes ou des marchandises ; en particulier promouvoir les schémas de modes doux
- accompagner des démarches de politique globale de déplacements, aider aux démarches d'expérimentation et d'évaluation des autorités organisatrices de transport pour diminuer l'usage de la voiture.
- proposer des scénarios afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports.

Il est à noter que cette étude se limite au Couserans car l'autre partie du PNR, à l'est, a été couverte par une initiative « transports » initiée par le conseil général de l'Ariège dans l'axe de la vallée de l'Ariège et est concernée par le SCOT Vallée de l'Ariège.

Etude mobilité des jeunes en zone de montagne

Comme suite à la décision du Bureau du 8 décembre 2014, cette recherche action viendra compléter l'étude « plan global de déplacement » en faisant une focale sur la mobilité des jeunes et en commençant par travailler sur la deuxième phase de la recherche action - soit l'identification des besoins en mobilité des jeunes du PNR - avec le concours financier du Commissariat à l'aménagement, à la protection et au développement des Pyrénées.

La problématique proposée est formulée comme suit : comment mieux répondre territorialement aux besoins de mobilité des jeunes (15 à 18 ans et 19 à 25 ans) ? Pour les activités extra-scolaires, pour l'accès aux études supérieures, pour les déplacements hors bassin de vie ou zone d'emploi (selon la définition de l'INSEE).

Des démarches sont en cours avec les différents partenaires concernés afin de cibler plus particulièrement cette action sur un « micro-bassin de vie » de montagne du PNR, pour plus de précision et d'efficacité.

Le choix du « micro-bassin de vie » sera notamment fonction des données de population de l'INSEE et notamment du nombre de jeunes et des volontés et organisations locales en direction des jeunes.

Les deux opérations sont conduites sous l'égide de Comités de pilotage et/ou de Comités techniques animés par le SMPNR.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

**Le Président
André ROUCH**

